

font entendre parmi lesquels on discerne ceux de « Démission D'adieu ».

Cependant que certains dirigeants du Syndicat des Métaux circulent dans l'usine, les Techniciens et les Employés opposent une violente résistance à ceux de leurs camarades extrémistes qui tentent de les entraîner dans le mouvement. A 17 h 30, leur sortie s'effectue par une petite porte occupée par la police, auparavant la Direction les ayant informés de rester chez eux et d'attendre les convocations qui leur seraient adressées par la Presse et la Radio; cependant aux portes principales, des masses d'ouvriers se sont groupées et réclament l'ouverture des portes, les piquets de grève doivent céder et un nombre important quittera ainsi les ateliers, pendant ce temps-là, la garde mobile cerne l'usine qu'au cours de la nuit elle fera évacuer, après avoir livré aux grévistes une véritable bataille.

Le 30 novembre l'activité des usines Renault n'a pas repris, seuls les agents de maîtrise et certains employés des services généraux ont accès dans les locaux de l'entreprise et la police qui garde la ville industrielle interdit toute circulation à l'intérieur de celle-ci, aux personnes non munies de laissez passer; la journée se passera sans incident et il en sera de même pour l'ensemble des usines métallurgiques de la Région parisienne, d'ailleurs d'importantes forces de police assurent la liberté du travail et, seules, quelques entreprises d'aviation nationalisée, dont le nombre est infime, ont fermé leurs portes. La proportion d'ouvriers au travail variera ainsi entre 75 et 90 %.

LA POSITION DU SYNDICAT OUVRIER DE LA METALLURGIE DEVANT LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Le flaneur qui, d'aventure, se promenait le 25 novembre, aux abords des usines Renault, pouvait constater l'acharnement déployé par les antagonistes aux prises la nuit précédente.

On aurait peut-être eu de se gausser de tels procédés, mais les conséquences de ces actes sont trop graves pour que nous nous plaisions aux critiques faciles. Une seule chose importait : la position de nos amis devant la fermeture brutale de l'usine.

Parallèlement aux lettres de protestation que nos adhérents écrivaient à la direction Renault, nous écrivions au groupe patronal pour préciser notre position et dégager la responsabilité de nos amis dans le mouvement.

La réponse qui nous était adressée était pour le moins curieuse, elle constatait, entre autre, « Que

le patronat était victime, tout comme le personnel non gréviste, d'une rupture de contrat par force majeure. »

En bon français, nos camarades étaient ainsi considérés sur le même plan que les grévistes.

Cette manière de voir, inaccordant en droit, suscitait de notre part une réponse ferme au Groupe patronal ; parallèlement notre Fédération, en collaboration avec la C.F.T.C., effectuait une démarche au Ministère du Travail, auprès du Directeur de cabinet de M. Pomaret, pour lui signaler les faits et l'informer que nous n'acceptons, en aucune façon, cette manière de voir.

Notre énergique protestation devait aboutir à la reconnaissance des droits de nos camarades, au maintien de leur contrat de travail, en conséquence, de tous les avantages qui s'attachent au service continu en matière de salaires, de congés payés, voire d'indemnités de congédiement.

CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

Il est malheureux que, toujours il faille de tristes expériences pour montrer et faire ressortir la vérité.

Nous avons pu paraître, en différentes circonstances, n'avoir qu'une position d'attente. Nous le disons très nettement : pouvait-il être autrement ? Ne faut-il pas compter avec la force brûlante contre laquelle il serait vain de vouloir lutter à forces égales, tel un bouchon sur une mer démontée.

Nous, les chrétiens, on nous laisse, le terme n'est pas trop fort, sans savoir pourquoi. Quoi en nous en puisse penser, le vieil anticléricalisme du siècle dernier n'est pas virtuellement mort. N'est-ce pas celui-ci qui reparait, sous forme de sourires, de plaisanteries faciles, qui fait que trop longtemps, on a essayé de nous discréditer aux yeux de la masse ? Mais aujourd'hui, le vent a tourné. Les chrétiens, mais ce sont eux qui ont et avaient raison. Il n'y eut qu'un malheur, ils ne bénéficiaient pas du crédit de ce qu'ils avaient fait.

Dans quelques mois, nous allons célébrer les deux ans d'existence de cet organisme. Au cours de ces deux années de travail obscur, nous avons atteint le seul but que nous nous étions proposé : « exister ». Nous existons, mes chers amis, nous existons même d'une manière officielle, qui dépasse nos espérances et qui nous permet d'envisager l'avenir avec un optimisme que peu d'organisations syndicales capables de ce titre, peuvent envier.

Certes nos manifestations ne sont pas tapageuses et si elles ont provoqué quelquefois un sentiment d'agréable surprise, ce sentiment rejoignant sur toute la profession, c'est-à-dire sur vous tous.

Les événements que nous traversons et dont il est difficile de prévoir l'issue, nous placent une fois encore devant des responsa-

AGENTS DE MAÎTRISE

A vous mes amis de province...

par Henri GALTIER

Président du Syndicat général des Agents de Maîtrise

Si j'aimais la parodie, j'aurais intitulé cet article « La voix de Paris »... je ne l'ai pas fait et c'est mieux ainsi.

C'est, en effet, à vous tous, mes amis de province, que je veux m'adresser aujourd'hui ; à vous tous chefs d'ateliers, contre-maîtres, chefs d'équipes, techniciens qui, dispersés dans tous les centres d'activité industrielle, avez comme nous des responsabilités, des soucis et des craintes.

Et je m'adresse à vous pour vous dire que vous n'êtes pas isolés dans le monde des travailleurs. Vous, que l'usage veut qu'on nomme agents de maîtrise et que la raison inciterait à appeler agents de collaboration,

vous avez, à Paris, au sein même de cette C. F. T. C. qui vous est chère, un organisme qui, dans une apparence d'activité discrète, travaille tous les jours pour vous.

Nous, les chrétiens, on nous laisse, le terme n'est pas trop fort, sans savoir pourquoi. Quoi en nous en puisse penser, le vieil anticléricalisme du siècle dernier n'est pas virtuellement mort. N'est-ce pas celui-ci qui reparait, sous forme de sourires, de plaisanteries faciles, qui fait que trop longtemps, on a essayé de nous discréditer aux yeux de la masse ? Mais aujourd'hui, le vent a tourné. Les chrétiens, mais ce sont eux qui ont et avaient raison. Il n'y eut qu'un malheur, ils ne bénéficiaient pas du crédit de ce qu'ils avaient fait.

Dans quelques mois, nous allons célébrer les deux ans d'existence de cet organisme. Au cours de ces deux années de travail obscur, nous avons atteint le seul but que nous nous étions proposé : « exister ». Nous existons, mes chers amis, nous existons même d'une manière officielle, qui dépasse nos espérances et qui nous permet d'envisager l'avenir avec un optimisme que peu d'organisations syndicales capables de ce titre, peuvent envier.

Certes nos manifestations ne sont pas tapageuses et si elles ont provoqué quelquefois un sentiment d'agréable surprise, ce sentiment rejoignant sur toute la profession, c'est-à-dire sur vous tous.

Les événements que nous traversons et dont il est difficile de prévoir l'issue, nous placent une fois encore devant des responsa-

NOTRE CARNET

DEUIL

Notre Secrétaire Général Paul LE BIHAN nous fait part du deuil cruel qui le frappe en la personne de sa mère, décédée le 11 décembre 1938. Une nombreuse assistance avait tenu à rendre un dernier hommage à la défunte lors de la messe d'enterrement qui fut célébrée à l'église Sainte-Marie-des-Fontaines à Nanterre, le mercredi 14 décembre.

Nos camarades Lucien Léonard, Jean Gerstel et Joseph Botton représentaient la Fédération.

À notre Secrétaire général, l'Ouvrier Métallurgiste adresse l'expression de ses plus chrétiennes condoléances.

NAISSANCES

Nous apprenons la naissance de Jacques BLESTEL, fils de notre ami André BLESTEL, Secrétaire du Syndicat de la Métallurgie de Paris.

— Notre camarade Marcel BECK de Béthune, vient d'avoir la joie d'accueillir à son foyer un deuxième enfant qui porte le prénom de Jean-Marie. Cette heureuse naissance a eu lieu le 30 novembre der-

rière à Nantes et à Saint-Nazaire, par suite de l'insuffisance du service d'ordre, les piquets de grève mettant à profit les difficultés d'accès des Chantiers de Constructions s'opposèrent par la violence à la rentrée d'un grand nombre d'ouvriers, par contre, les Syndiqués et la plupart des collaborateurs réussirent à franchir les barrages.

La situation s'était aggravée au cours de l'après-midi et le courant ayant été coupé aux Chantiers de Penhoët par un groupe de forenses, la Direction renvoyait tout le personnel, on a relevé de nombreuses voies de fait, non seulement à Saint-Nazaire, mais à Nantes où des véhicules furent renversés.

Devant la gravité des événements, une délégation composée des militants responsables de nos Syndicats de la Métallurgie se rendait à Paris pour demander une énergie intervention des Pouvoirs Publics afin d'assurer la liberté du travail.

— Notre ami JACQUET, du Syndicat Général des Agents de Maîtrise, Professeur à l'Ecole d'apprentissage des établissements Retaud, nous apprend la naissance de son fils Alain.

— Avec les heureux parents, l'Ouvrier Métallurgiste se réjouit de cet événement familial, il forme des vœux nombreux pour la santé de Mme JACQUET, ainsi que pour son fils, et il prie l'heureux papa d'accepter ses meilleures complim-

ents.

— Nous apprenons la naissance d'Anne-Marie BARBAUX, fille de notre sympathique et dévoué Président du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Dizier.

— Mme BARBAUX, militante bien connue des Syndicats Féminins, l'Ouvrier Métallurgiste adresse ses meilleures vœux pour sa santé personnelle et celle de sa chère petite fille et il y joint ses compliments à l'ardent propagandiste et animatrice qu'est notre ami BARBAUX.

— Notre ami JACQUET, du Syndicat Général des Agents de Maîtrise, Professeur à l'Ecole d'apprentissage des établissements Retaud, nous apprend la naissance de son fils Alain.

— Avec les heureux parents, l'Ouvrier Métallurgiste se réjouit de cet événement familial, il forme des vœux nombreux pour la santé de Mme JACQUET, ainsi que pour son fils, et il prie l'heureux papa d'accepter ses meilleures complim-

ents.

— Nous apprenons la naissance de Saint-Chamond (Loire) et sera annexé à l'école pratique d'industrie de cette ville.

J.O. du 17 novembre 1938.

Imprimerie Centrale
12, rue St-Siméon,
Bordeaux.

Le Gérant : Henri SINJON.

FIN D'ANNÉE

par Jean RICHARD

(Suite de la page 1.)

Est-ce qu'un pays, pourra vivre sans ce capital-là : le travail de milliers et de milliers d'ouvriers qui acceptent des conditions d'existence souvent modestes, quand d'autres, ceux de l'autre capital, vivent sans souci, orgueilleusement dédaigneux des humbles : les seuls vrais grands de ce monde.

Le mal vient de partout à la fois. Mais faute de partout à la fois. Mais faute de n'avoir pas eu à donner son avis, le syndicalisme chrétien n'est point responsable, nécessaire.

Sans la classe ouvrière n'entend point déserter aux devoirs du moment. De telles erreurs n'existent pas au cours de sa longue et belle histoire.

Ce qu'elle veut, c'est avant tout la justice pour elle-même, l'égalité répartition des charges qu'une situation compromise dont elle n'est point responsable, nécessaire.

Sans la classe ouvrière, encore une fois, un pays n'est rien.

Sans un pays libre et sain, la classe ouvrière non plus n'est rien. Cela est trop évident pour souffrir la discussion. Il faut alors que le pays tienne compte de cette force dont il vit comme elle, tout compte des charges qui l'accablent et dont il veut se libérer.

Vous êtes le catalyseur dans l'entreprise qui vous occupe ; placés entre le patron et l'ouvrier il ne dépend que de vous bien souvent, que celui-ci comprenne celui-là et inversement, de vous faire confiance, de venir grossir notre famille déjà nombreuse où vous trouverez, je vous l'affirme, une compréhension et une sollicitude en rapport avec la beauté et la noblesse de votre tâche quotidienne.

Moins bien servis que nous, puisque vous n'avez pas la latitude d'aller puiser auprès du siège social le réconfort moral que peut apporter le contact des responsables confédéraux si dévoués, je vous demande de nous faire confiance, de venir grossir notre famille déjà nombreuse où vous trouverez, je vous l'affirme, une compréhension et une sollicitude en rapport avec la beauté et la noblesse de votre tâche quotidienne.

—

— Défense de la nouvelle législation sociale ;

— Situation présente des Industries Métallurgiques en France.

Mais précisément on ne veut pas regarder autre part.

Le syndicalisme chrétien, dans tous ses mots d'ordre a donné le signe d'alerte. Il n'a pas été assez écouté. On l'a trop souvent éliminé des conférences où, pourtant, il avait son mot à dire.

Le mal vient de partout à la fois. Mais faute de n'avoir pas eu à donner son avis, le syndicalisme chrétien n'est point responsable, nécessaire.

Quan à nous, mes camarades, disons-nous bien que le moment est venu d'appliquer les consignes de notre dernier congrès.

Il n'est point de répit pour celui qui a entrepris la défense d'une cause juste. Nous savons bien qu'il n'existe pas de repos pour nous.

Nous, nous le savions au commencement. Nous le savions au départ, et nous nous sommes engagés quand même. Dès lors, nous n'avons plus le droit de démissionner. Car démissionner maintenant ce serait, plus lâche, désert.

Il faut qu'ici, l'an prochain, nous compions de nouvelles victoires, nous marquions une avance nouvelle, parce que, je vous le redis, je vous l'affirme mes camarades, mes bons camarades, auxquels, par le message mensuel de notre commun journal et cet atavisme prolétairess qui fait l'orgueil le plus légitime de ma collaboration.

Je vous le redis, je vous l'affirme.

Ne plus avancer, c'est déjà reculer.

Conclusions féminines du Congrès

par Marguerite MARTIN

Le Congrès des Métallurgistes est terminé. Il a été ce qu'on voulait qu'il fût : une réalité.

Les nombreux délégués de Province et de Paris ont vraiment vécu leur Congrès, prenant une part active dans les discussions, tellement activé qu'on dut réduire la liste des interventions. Il est vrai que les questions étaient importantes :

— Défense de la nouvelle législation sociale ;

— Situation présente des Industries Métallurgiques en France.

intérieur de la C.F.T.C. qui prévoit dans les syndicats mixtes « l'organisation d'une Commission féminine en vue d'étudier les questions particulières concernant le travail féminin » ; puis, « en vue d'établir une liaison entre tous les éléments féminins d'une même région ou d'une même profession, une Commission féminine sera constituée dans chaque Union locale, départementale ou régionale et dans chaque Fédération de métiers. »

Le lien fédéral féminin est nécessaire, surtout à l'heure actuelle où nous constatons un déplacement de main-d'œuvre ; beaucoup d'usines quittent la région parisienne pour s'installer en province. Il faut que les Syndicats de province accueillent et encadrent ces nouveaux éléments.

Le Syndicat local sera d'autant plus fort qu'il sera inclus dans une Fédération bien organisée et le Groupe féminin sera d'autant plus vivant et actif qu'il sera en liaison plus étroite avec sa Commission féminine.

Au travail donc, chères ouvrières métallurgistes, et l'année prochaine, c'est avec grand' joie que nous recevrons vos déléguées féminines au prochain Congrès métallurgiste !

Marguerite MARTIN.

La C. F. T. C. chez le Président du Conseil

Une délégation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens conduite par MM. J. ZIRNHOLD et G. Tessier, président et secrétaire général de la C. F. T. C., et présentée par MM. PEISSEL et MECK, députés, président et secrétaire du Groupe Parlementaire du Syndicalisme Chrétien, accompagnés de plusieurs de leurs collègues, a été reçue, le 14 décembre, par M. Edouard DALADIER, président du Conseil des Ministres.

Les Syndicalistes Chrétiens ont fait connaître au Président du Conseil la position de leur groupe à l'égard des décrets-lois et de la tentative de grève générale. Ils ont appelé son attention sur la nécessité d'envisager la modification d'un certain nombre de dispositions des décrets-lois qui portent atteinte à la législation sociale ; ils ont pris acte des propositions de la Commission des Finances de la Chambre, acceptées par le Gouvernement, en ce qui concerne l'aménagement de la taxe de 2 % sur les revenus professionnels.

La délégation s'est ensuite rendue au Ministère du Travail où elle a présenté à M. J. CAHEN-SALVADOR, directeur du Cabinet de M. POMARET, Ministre du Travail, des textes précis suscitant d'amender les décrets-lois, dans l'esprit ci-dessus indiqué.

cents décrets-lois, le Bureau fait confiance à la C. F. T. C. pour défendre les intérêts ouvriers et le Président lève la séance.

Roger

La Vie Fédérale et Syndicale

PARIS

Assemblée générale du Syndicat Chrétien des Ouvriers de la Métallurgie de la Région Parisienne (C. F. T. C.)

L'Assemblée générale annuelle du syndicat chrétien des ouvriers de la métallurgie a eu lieu samedi 19 novembre, Salle des Sociétés Savantes, sous la présidence de Charlemagne **Broutin**, président de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens de la Métallurgie (C. F. T. C.).

C'est devant une salle comble que, dès l'ouverture de la séance, Roger **Lelièvre**, secrétaire du Syndicat, prend la parole pour la lecture du rapport moral. Il retrace longuement ce que fut l'action professionnelle déployée durant l'année écoulée et en particulier les différentes démarches effectuées pour obtenir notre participation au renouvellement des conventions collectives et pour le maintien d'un pouvoir d'achat en rapport constant avec les indices du coût de la vie.

Le rapport financier, présenté par Jean **Gérstel**, montre l'excellence des finances syndicales, ce qui est indispensable pour mener une action qui portera tous ses fruits pour le mieux-être de tous.

Après les élections au Conseil Syndical, Jean **Lobjois** présente un rapport général sur les élections prud'harmales et nos moyens d'action. Le rapporteur s'attache à montrer l'intérêt que tous les syndiqués chrétiens doivent porter aux élections prud'harmales qui sont un des moyens devant permettre au syndicalisme chrétien de rayonner de plus en plus. Jean **Lobjois** continua en montrant que le syndicat n'arrivera à développer son action qu'autant que ses moyens seront suffisamment développés d'où nécessité, conclut-il, de reconstruire la cotisation syndicale en fonction des salaires.

En conclusion de ces différents rapports, l'Assemblée vota à l'unanimité le principe de l'augmentation de la cotisation et donna mandat au Conseil syndical pour étudier les modalités suivant lesquelles cette augmentation serait effectuée.

Et la séance fut levée après que Charlemagne **Broutin** eut lancé un vibrant appel afin que tous les syndiqués chrétiens comprennent tout ce que l'on attend d'eux pour réaliser la tâche immense qui reste à accomplir pour le mieux-être de la classe ouvrière.

Le Secrétaire de Séance :
P. FONDANAIGHE.

À cours de sa réunion du 9 décembre, le Conseil syndical, en exécution du mandat qui lui a été donné et après avoir pris connaissance de l'avis formulé par les sections d'entreprises, fixa les cotisations syndicales aux taux suivants :

3 francs pour les aspirants ;
7 francs pour les membres actifs.
Ces taux entreront en vigueur au 1^{er} janvier 1939.

AVEYRON

VIVIEZ-PENCHOT

UNE BELLE JOURNÉE SYNDICALE À VIVIEZ
LE 20 NOVEMBRE

Organisée par le Syndicat des métallurgistes cette journée a été un véritable succès, près de trois cents travailleurs l'ont vécue, sur ce nombre les deux tiers étaient des moins de 40 ans.

Dès 9 h. 30, dans la salle de la J.O.C. bientôt trop étroite, s'ouvrit la séance d'études portée au programme.

A 11 heures précises la coquette église de Viviez est remplie par les travailleurs pour entendre la messe et écouter avec attention une allocution du R.P. Raymond.

Ensuite, derrière le bureau du syndicat, qu'accompagne le camarade Lacassaigne, vice-président des cheminots de Limoges, les travailleurs se rendent en cortège déposer une gerbe au monument aux morts. Le président Monbroussons, ancien combattant, dépose aux pieds du monument une gerbe splendide cravatée d'un ruban aux couleurs nationales. Une minute de silence — minute de prière — est observée... Et c'est la dislocation.

Ce défilé dans les rues de Viviez a produit une profonde impression. Tout le monde est aux fenêtres sur les portes, sur le trottoir, le syndicat chrétien de Viviez a montré sa force au grand jour, il faudra désormais compter avec lui.

A 12 heures, 120 camarades se retrouvent à l'hôtel du Nord pour le repas en commun, au dessert arrivent les toasts, paroles simples mais jaillies du cœur.

A 14 heures, dans la salle des fêtes a lieu la réunion publique devant plus de trois cents hommes ou jeunes gens. Le secrétaire, après les remerciements d'usage fait l'historique du syndicat de Viviez, depuis sa naissance jusqu'au succès de ce jour ; il retrace les étapes parcourues, les difficultés vaincues. Aujourd'hui, dit-il, il est fort et respecté. Il rappelle ensuite son voyage à Rome avec une délégation de la C.F.T.C., et termine par un appel à tous les travailleurs pour

rejoindre l'organisation syndicale. Puis Lacassaigne, venu de Limoges, apporte ses précieux encouragements, c'est la raison d'être, et c'est le programme de la C.F.T.C. brossé de main de maître et lumineusement esquisse. Ce sont les raisons de l'opposition irréductible qui existe entre le principe de la lutte des classes et celui de la collaboration. Ce sont aussi les possibilités d'entente passagère pour une action précise et juste avec les autres groupements ouvriers lorsque la situation l'exige.

L'exposé de Lacassaigne a ouvert de larges horizons et éclairé de nombreuses consciences. Une telle démonstration aura une immense portée, un bienfaisant retentissement.

Par cette magnifique journée, le syndicat chrétien a fortement marqué sa place dans le bassin houiller, il va l'étendre encore durant les jours qui vont venir.

BOUCHES-DU-RHÔNE

MARSEILLE

Syndicat Chrétien de la Métallurgie et paix connexes

Assemblée générale du 3 novembre 1938

Le 3 novembre 1938, les membres du Syndicat chrétien des ouvriers métallurgistes et parties similaires se sont réunis, sur convocation du Bureau syndical, en Assemblée générale extraordinaire, au siège de la Bourse chrétienne du travail.

La séance commence à 18 h. 30, et est présidée par le camarade Ottavy, secrétaire du syndicat, assisté des camarades Comperatore et Vella, membres du Conseil.

Ottavy donne le compte rendu de la dernière Assemblée générale extraordinaire et de l'activité déployée par le Syndicat lors du dernier conflit survenu dans la métallurgie.

L'ordre du jour indique ensuite : loi de 40 heures et présentation du candidat aux élections prud'harmales.

Le Secrétaire du syndicat fait part à l'Assemblée générale de la décision du Conseil syndical, en accord avec le Bureau de l'Union locale des Syndicats chrétiens, de la présentation d'un candidat aux élections prud'harmales du 6 novembre 1938.

C'est notre camarade Comperatore **Marius** qui a été désigné par le Bureau syndical. Notre camarade, qui mérite toute notre sympathie et notre confiance, occupe depuis plus de deux ans le rôle ingrat de trésorier du syndicat, tâche à laquelle il se dévoue sans compter.

Le Secrétaire de l'Union locale devait prendre la parole à cette Assemblée au sujet des 40 heures ; il s'est fait excuser à la dernière minute étant débordé par le travail de sa charge. C'est le Secrétaire du syndicat qui a abordé le problème des 40 heures.

Il le fit au mieux ; demanda aux camarades présents d'être vigilants plus que jamais aux attaques que subit la loi. Une discussion suivit l'exposé fait par le Secrétaire. A la suite de cet exposé un ordre du jour fut voté.

Après résolution prise de faire triompher notre candidat aux élections prud'harmales, la séance fut levée à 19 h. 45.

Ordre du jour

Le Syndicat chrétien des ouvriers métallurgistes et parties similaires, réuni en Assemblée générale extraordinaire,

Après avoir entendu le compte rendu sur l'activité syndicale,

Proteste énergiquement contre les dérogations illimitées et sans discrimination apportées à la loi de 40 heures ;

Se déclare prêt à envisager, et cela en accord avec sa Fédération de Métiers, les modifications à apporter à la date loi, dans les limites indispensables aux besoins de la défense nationale, mais demande que le bénéfice de ces aménagements soit fait en faveur de l'intérêt général, excluant tous les profits privés ;

Demande, en contre partie, l'amélioration du sort de la classe ouvrière, par une politique familiale, pour :

1^e que les allocations familiales substantielles soient accordées aux pères de famille ;

2^e qu'une allocation spéciale soit versée directement à la mère de famille restant à son foyer, et cela dans un double but : de réduire le chômage et de permettre le relèvement de la famille ;

3^e qu'une retraite décente et convenable soit assurée à tous les vieux travailleurs.

Aux récentes élections prud'harmales, les métallurgistes marseillais décidaient de présenter un candidat ; certes, ils ne pensaient pas enlever un siège, forteresse que détenait la C.G.T. depuis longtemps, mais ils entendaient marquer l'intérêt qu'ils prenaient à cette importante question touchant la juridiction du travail. Les résultats suivants permettent de se rendre compte de « l'importance » des Syndicats dits « Professionnels » dont les journaux annoncent l'écrasante majorité.

Élections prud'harmales, du 6 novembre 1938 (3^e catégorie Industrielle). — Inscrits : 4 495 ; votants : 2 258 ; nuls : 16. ENJALBERT, C.G.T. (communis) : 1 295 voix, Elu.

AUGUSTE (Conseiller sortant) C. G.T. (vieille C.G.T.), 752 voix, Elu.

COMPERATORE, (C.F.T.C.), 161 voix (gain de 50 voix sur les élections précédentes)

SEGU, (S.P.F.), 24 voix.

CALVADOS

DIVES-SUR-MER

Syndicat Chrétien de la Métallurgie et paix connexes

Le Syndicat a tenu son Assemblée générale statutaire le 18 novembre.

Le Président Prevost, en ouvrant la séance, a tenu à remercier les camarades venus nombreux à cette réunion, et plus particulièrement les nouveaux adhérents, et après qu'il eut rappelé l'ordre du jour de la réunion, le camarade Bréard, secrétaire, fit le rapport moral de l'exercice écoulé. Il rappela la vie et les efforts du syndicat dans des circonstances souvent difficiles et invita les camarades à se montrer confiants dans leur syndicat dont la situation ne cesse de s'améliorer.

Après lui, le camarade Charron, secrétaire de la section des Techniciens et Agents de Maîtrise, montre l'activité de celle-ci et les résultats obtenus, notamment la reconnaissance du caractère représentatif de cette section auprès de la direction de la Compagnie générale E.M. Ces deux rapports mis aux voix par le Président, furent adoptés.

En l'absence du trésorier, l'Assemblée décida de remettre l'adoption du rapport financier à une prochaine séance pour permettre à la commission de contrôle de faire son travail.

Le secrétaire donne ensuite connaissance des vœux adoptés au Congrès de la Métallurgie. Après discussion, il fut décidé d'y participer, le Comité de la Mutualité aura pour sa part à régler un cas qui lui est soumis.

Le camarade Girardot, de l'Union Locale, prend ensuite la parole pour remercier les métallos de la confiance et du dévouement qu'ils ont apporté, et après avoir rappelé que de nouvelles difficultés se préparent pour l'action syndicale, il les invite tous à devenir des militants et pour cela fait appel pour qu'ils viennent nombreux au cercle d'étude syndical qui a lieu tous les vendredis à 18 heures à la permanence.

Le Président propose alors l'ordre du jour suivant approuvé par tous avant de se séparer :

« Les Membres du syndicat de la Métallurgie de Dives-sur-Mer, réunis en Assemblée générale le 18 novembre, après avoir entendu les différents rapports, affirment leur confiance dans leur organisation et le syndicalisme chrétien, approuvent les vœux et conclusions du Congrès de la Métallurgie, et font confiance à la Fédération pour la défense des lois sociales et des intérêts des travailleurs de l'industrie des métaux. »

La réunion du Comité local, du 4 novembre dernier, voyait réunis tous ses membres pour entendre l'exposé du camarade Bernard, au Congrès fédéral de Paris ; après nous avoir fait une relation des différentes réunions et montré l'intérêt des travaux qui ont été accomplis, notre Secrétaire permanent nous donne connaissance des vœux adoptés par le Congrès.

Le Comité fixe ensuite la date de l'Assemblée générale et le Président nous donne connaissance des trois candidatures qui seront présentées aux élections prud'harmales et, enfin, il fait part de la composition du Comité exécutif du pays de Montbéliard.

Notre Assemblée générale

C'est notre camarade Bernard, permanent de nos sections, qui occupera notre réunion par l'exposé qu'il fait tout d'abord sur la juridiction prud'harmale, il retrace ensuite les difficultés rencontrées au cours des discussions de la convention collective, il montre combien le sectarisme de certains militants cégétistes est préjudiciable à l'unité ouvrière, ces derniers, dit-il, méconnaissent totalement la personnalité et la dignité de l'ouvrier qu'ils considèrent comme un troupeau que l'on conduit et auquel on donne des mots d'ordre qu'il exécute sans comprendre, parce que telles sont les directives de l'organisation.

Notre permanent précise ensuite quelques points principaux de notre programme : allocations familiales substantielles avec prime particulière pour la mère qui demeure au foyer ; création d'une caisse nationale de chômage, réalisation prompte pour une retraite aux vieux travailleurs.

Enfin, Bernard termine son exposé en lançant un appel à tous les présents pour qu'ils fassent un effort en vue de compléter leur formation syndicale, il faut, dit-il, que chacun soit à même de défendre les principes du Syndicalisme Chrétien, pour cela il est nécessaire de suivre les Cercles d'études qui vont fonctionner, chaque quinzaine, dans nos localités. Si payer sa cotisation, avec régularité, est un devoir auquel personne ne doit se dérober, il est non moins important d'être en mesure d'expliquer et de développer les idées mises en avant par notre mouvement.

Chaleureusement applaudi, l'exposé de notre camarade va permettre à tous de mieux travailler pour le Syndicalisme Chrétien.

Avant de se séparer, communication est faite à l'Assemblée générale des résultats des collectes effectuées en faveur des mobilisés, les sommes ainsi recueillies seront réparées entre tous les intéressés.

Le Secrétaire : A. ALIX.

A la suite de l'exposé sur l'indemnité de vie chère seule, n'a pas été amené à étudier de très près le budget des ouvriers de garages, par rapport au coût réel de la vie.

Nous lui demandons simplement si avec les salaires actuellement payés il pourrait lui-même faire vivre normalement sa famille. Ce qu'il a oublié d'envisager, c'est le principal, c'est-à-dire le pouvoir des profits privés ;

1^e que les allocations familiales substantielles soient accordées aux pères de famille ;

2^e qu'une allocation spéciale soit versée directement à la mère de famille restant à son foyer, et cela dans un double but : de réduire le chômage et de permettre le relèvement de la famille ;

3^e qu'une retraite décente et convenable soit assurée à tous les vieux travailleurs.

Aux récentes élections prud'harmales, les métallurgistes marseillais décidaient de présenter un candidat ; certes, ils ne pensaient pas enlever un siège, forteresse que détenait la C.G.T. depuis longtemps, mais ils entendaient marquer l'intérêt qu'ils prenaient à cette importante question touchant la juridiction du travail. Les résultats suivants permettent de se rendre compte de « l'importance » des Syndicats dits « Professionnels » dont les journaux annoncent l'écrasante majorité.

Élections prud'harmales, du 6 novembre 1938 (3^e catégorie Industrielle). — Inscrits : 4 495 ; votants : 2 258 ; nuls : 16. ENJALBERT, C.G.T. (communis) : 1 295 voix, Elu.

La Section de la grosse métallurgie a été plus favorable que la section garages.

A la suite d'une sentence surabitriale, rendue par M. Enaud, juge d'instruction, un relèvement de salaire de 4 p. cent s'ajoutant aux 17 p. cent, alloués précédemment, sera appliquée sur les salaires minima fixés par la convention collective et son annexe.

L'effet de ce réajustement remontera au 30 août 1938.

DOUBS

MANDEURE

La réunion du dernier Comité régional regroupait 18 centres. D'importantes questions syndicales y ont été discutées en dehors des points traitant de l'organisation intérieure et de la marche administrative du Comité, en ce qui concerne celui-ci, le rapport du Trésorier a montré la parfaite administration de nos finances, permettant à nos caisses syndicales de faire face à toutes leurs obligations ; notons qu'une Commission financière a été désignée, elle complétera utilement notre organisation administrative.

Dans plusieurs entreprises, les organisations syndicales chrétiennes comptent de nombreux adhérents, ainsi aux Etablissements J.-J. Carnaud, nous avons deux délégués techniciens et un délégué ouvrier, le Syndicalisme Chrétien en pleine progression se doit d'être à la hauteur des responsabilités qui lui incombe, c'est ainsi qu'une action d'organisation intérieure est menée de front avec une intense formation syndicale des militants.

Dubar a gagné aux élections prud'harmales plus de 200 voix sur l'année précédente ; d'autre part, celui-ci vient d'être élu délégué du personnel dans son entreprise métallurgique, il a dû, à peine entré en fonctions, intervenir pour faire cesser certains abus concernant les heures supplémentaires, son action, d'ailleurs, s'exerce sur d'autres terrains et nous nous félicitons de voir Marius revenu à un meilleur état de santé pour participer d'une manière effective à la direction du Syndicat de la

— LA PAGE DOCUMENTAIRE —

Les conséquences des décrets-lois sur l'impôt général sur le revenu au titre des traitements et salaires

d'après les statistiques du Ministère des Finances

SALARIÉ (marié sans enfant à charge)

Ce qu'il aurait payé sans les décrets		Ce qu'il paiera avec les décrets																
MONTANT du revenu net	IMPOT cédulaire (a)	IMPOT général (b)	TOTAL	MONTANT du revenu net	IMPOT cédulaire	Contribution de 200 francs professionnels	IMPOT général	Majoration de 300 francs de l'impôt général	TOTAL	MONTANT du revenu net	IMPOT cédulaire	Contribution de 200 francs professionnels	IMPOT général	Majoration de 300 francs de l'impôt général	TOTAL	Pourcentage du total par rapport au revenu	col. 4 — col. 1	col. 10 — col. 1
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	col. 4 — col. 1	col. 10 — col. 1
18.000	302	32	334	1.85	320	360	30	9	719	3.99	320	360	30	9	719	3.99	3.99	3.99
24.000	680	97	777	3.23	720	480	90	27	1.317	5.48	720	480	90	27	1.317	5.48	5.48	5.48
30.000	1.134	203	1.337	4.46	1.200	600	188	56	2.044	6.81	1.200	600	188	56	2.044	6.81	6.81	6.81
40.000	1.890	473	2.363	5.90	2.000	800	438	131	3.369	8.42	2.000	800	438	131	3.369	8.42	8.42	8.42
50.000	2.646	858	3.504	7.00	2.800	1.000	788	236	4.824	9.65	2.800	1.000	788	236	4.824	9.65	9.65	9.65
60.000	3.402	1.337	4.739	7.89	3.600	1.200	1.238	371	6.409	10.67	3.600	1.200	1.238	371	6.409	10.67	10.67	10.67
70.000	4.158	1.938	6.089	8.70	4.400	1.400	1.788	536	8.124	11.60	4.400	1.400	1.788	536	8.124	11.60	11.60	11.60
80.000	4.914	2.709	7.623	9.52	5.200	1.600	2.508	752	10.060	12.57	5.200	1.600	2.508	752	10.060	12.57	12.57	12.57
90.000	5.670	3.726	9.396	10.44	6.000	1.800	3.450	1.035	12.285	13.65	6.000	1.800	3.450	1.035	12.285	13.65	13.65	13.65
100.000	6.426	5.052	11.478	11.47	6.800	2.000	4.678	1.403	14.881	14.88	6.800	2.000	4.678	1.403	14.881	14.88	14.88	14.88

SALARIÉ (marié avec 2 enfants à charge)

Ce qu'il aurait payé avant les décrets		Ce qu'il paiera avec les décrets																	
MONTANT du revenu net	IMPOT cédulaire (a)	IMPOT général (b)	TOTAL	MONTANT du revenu net	IMPOT cédulaire	Contribution de 200 francs professionnels	IMPOT général	Majoration de 300 francs de l'impôt général	TOTAL	MONTANT du revenu net	IMPOT cédulaire	Contribution de 200 francs professionnels	IMPOT général	Majoration de 300 francs de l'impôt général	TOTAL	Pourcentage du total par rapport au revenu	col. 4 — col. 1	col. 10 — col. 1	
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	col. 4 — col. 1	col. 10 — col. 1	
18.000	181	»	181	1 »	192	360	»	»	552	3.05	181	181	»	»	552	3.05	3.05	3.05	
24.000	476	»	476	1.98	504	480	»	»	984	4.10	476	476	»	»	984	4.10	4.10	4.10	
30.000	794	54	848	2.83	840	600	50	15	1.505	5.01	794	848	2.83	15	1.505	5.01	5.01	5.01	
40.000	1.323	203	1.526	3.81	1.400	800	188	56	2.444	6.11	1.323	1.526	3.81	56	2.444	6.11	6.11	6.11	
50.000	2.117	473	2.590	5.18	2.240	1.000	438	131	3.809	7.61	2.117	2.590	5.18	131	3.809	7.61	7.61	7.61	
60.000	2.722	851	3.573	5.95	2.880	1.200	788	236	5.104	8.50	60.000	3.573	5.95	236	5.104	8.50	8.50	8.50	
70.000	3.326	1.337	4.663	6.66	3.520	1.400	1.238	371	5.529	9.32	70.000	3.326	1.337	371	5.529	9.32	9.32	9.32	
80.000	3.931	2.130	6.061	7.57	4.160	1.600	1.972	592	8.324	10.40	80.000	3.931	2.130	1.972	592	8.324	10.40	10.40	10.40
90.000	4.536	2.864	7.400	8.22	4.800	1.800	2.652	796	10.058	11.17	90.000	4.536	2.864	2.652	796	10.058	11.17	11.17	11.17
100.000	5.141	3.977	9.118	9.12	5.440	2.000	3.682	1.105	12.227	12.23	100.000	5.141	3.977	3.682	1.105	12.227	12.23	12.23	12.23

PRIX DE GROS

L'indice général non pondéré des prix de gros des 45 articles, sur la base 100 en juillet 1914, a marqué, au cours de la première quinzaine d'octobre, une hausse de 8 points, suivie d'une certaine stabilité pour la 2^e; parti de 646, il se trouve amené à 654 et la hausse s'est poursuivie pour atteindre 657 en novembre.

Produits importés : ceux-ci enregistrent une hausse un peu plus importante que celle de nos produits nationaux, pour ces derniers l'augmentation est de 14 points : 678 en novembre contre 664 en septembre pour les produits importés : 626 contre 615 pour revenir à 620 en novembre.

L'indice mondial, calculé sur 22 matières premières et sur la base de 100 en 1928 est en légère diminution fin octobre avec 40, 6 contre 41,1 fin septembre.

Cette différence s'explique par l'importance des prix agricoles qui entrent dans son calcul, lesquels ont subi une baisse appréciable.

La hausse des produits de l'industrie minérale n'a pas pu compenser.

•

PRIX DE DETAIL

L'indice trimestriel (300 villes) s'établit pour le troisième trimestre de l'année 1938 (août) à 645, en baisse de 4 points sur le précédent (649 en février).

L'indice pondéré des prix de détail, dit des trente-quatre articles pour l'ensemble (29 denrées alimentaires, 4 articles de chauffage et d'éclairage et le savon) en novembre, est en hausse de 12 points sur celui d'octobre (739 à 727). L'indice trimestriel (300 villes) s'établit pour le troisième trimestre (août) à 677.

•

COUT DE LA VIE

L'indice pondéré des prix de détail, dit des 13 articles de ménage, base 100 juillet 1914 est, pour Paris, 727 fin novembre contre 725 pour octobre, faisant apparaître une hausse de 2 points.

Pour la France entière cet indice est de 645 en février, donc en baisse de 4 points.

Le tableau ci-dessous donne, pour chaque mois, depuis janvier 1937, l'indice caractérisant les prix de détail pratiqués à Paris pour 13 denrées de première nécessité (pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromages, pommes de terre, haricots, sucre, huile, pétrole, alcool à brûler):

	1937	1938
Janvier	562	658
Février	577	694
Mars	577	698
Avril	580	702
Mai	584	705
Juin	576	698
Juillet	580	671
Août	594	677
Septembre	627	697
Octobre	6	